

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres
Afférents au conseil
communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la
délibération : 23
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Séance ordinaire du 6 avril 2023

**L'an deux mil vingt trois
et le six avril à dix-huit heures**

Date de convocation
Le 31 mars 2023

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

Date d'affichage
Le 31 mars 2023

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME CHRISTINE WINKELMANN, M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. FABRICE LEAUNE, M. LOUIS DRIEY, MME BRIGITTE MACHARD, MME GERALDINE ORTEGA, M. VINCENT FAURE, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FLORENCE GOURLOT

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. HERVE AURIACH A M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME SYLVETTE GILL A MME CHRISTINE WINKELMANN, M. MICHEL VIDAL A MME GERALDINE ORTEGA, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD

ABSENTS EXCUSES : MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. ROLAND ROTICCI, M. PATRICK PICHON, M. GEORGES BOUTINOT, MME DOMINIQUE FICTY

SECRETARE DE SEANCE : M. Christophe CANO

Rapporteur : Mme Marie José AUNAVE

Délibération
n°2023-042
Approbation du
montant des redevances
2023 du service public
de l'assainissement non
collectif

Le rapporteur expose :

Le conseil communautaire est appelé à approuver la fixation du montant des redevances du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) pour 2023, tel qu'il a été proposé lors du débat d'orientations budgétaires, à savoir :

- ✓ Contrôle du bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes : 90 €
- ✓ Examen préalable de la conception et de la vérification de l'exécution (forfait unique) : 120 €

Le rapporteur entendu,



Le conseil délibère,

Décide de fixer le montant des redevances perçues par le service public de l'assainissement non collectif (SPANC) pour 2023 à 90 € pour le contrôle du bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes et à 120 € pour l'examen préalable de la conception et de la vérification de l'exécution,

Dit que la recette prévisionnelle a été inscrite au budget annexe assainissement 2023 à l'article 7062 des recettes d'exploitation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

**Délibération
n°2023-042
Approbation du
montant des redevances
2023 du service public
de l'assainissement non
collectif**

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 11/04/2023
Et notification
Du: 11/04/2023